



# UNE NOUVELLE ATTEINTE À NOS DROITS AUX GP !

Le 22 mars 2024



La Direction d'Air France a annoncé ce 21 mars une augmentation des tarifs de nos facilités de transport, justifiée par la nécessité de se conformer au barème applicable à toutes les compagnies aériennes françaises, établi par l'administration de la Sécurité Sociale.

Pour l'UNSA Aérien, il est cependant primordial de rappeler deux points essentiels mentionnés par l'administration dans son courrier officiel du 1<sup>er</sup> avril 2010 encadrant l'utilisation de nos billets GP :

- *Les billets seront présumés ne pas constituer des avantages en nature dès lors qu'il sera présenté aux inspecteurs du recouvrement de l'URSSAF la grille des tarifs (prix de vente total) TTC AIR, destination par destination, appliquée tout au long de l'année aux salariés et que ces tarifs seront toujours supérieurs ou égaux aux tarifs inscrits dans les annexes à la présente :* par conséquent nous demandons que la Direction d'Air France nous présente **tous les tarifs des billets GP qui devront être l'exact reflet des barèmes des billets**, avec ou sans réservation. Alors que les négociations salariales viennent de se terminer, Air France n'a pas à reprendre d'une main ce qu'elle a donné de l'autre et à faire des profits sur le dos de ses salariés.
- *Les organisations professionnelles représentatives du secteur du transport aérien de voyageurs doivent être informées au plus tard au 20 janvier de l'année concernée pour une application au 1er mars :* cette exigence n'a pas été respectée, les représentants syndicaux ayant été informés tardivement le 21 mars tout comme les agents, alors que les augmentations sont prévues dès le 26 mars. Mais la Direction n'a-t-elle pas souhaité attendre que les dernières négociations salariales soient terminées pour ne pas les compliquer avec une telle annonce ?

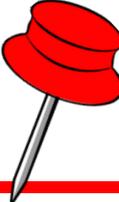
De manière générale, rappelons que nos facilités de transport sont un élément essentiel du socle social d'Air France. Mais la Direction évite de réelles discussions sur le sujet depuis des années, jouant sur les craintes et manquant cruellement de transparence. Il est désormais temps de refuser collectivement que cette situation perdure pour éviter la dilution de cet avantage au fil des années.

Au verso de ce tract, vous trouverez notre courrier adressé en ce sens au DRH d'Air France.

Soyez assurés que nous suivons ce sujet de très près.



**Vos élus et représentants UNSA Aérien**



Monsieur Patrice Tizon  
Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines  
Air France  
DG.DP

Roissy, le 22 mars 2024

**Objet : Hausse annoncée des tarifs GP**

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Je vous adresse la présente pour attirer votre attention sur la question importante concernant les tarifs des billets GP et la communication autour de ceux-ci au sein de notre compagnie.

Depuis 2009, les tarifs des billets GP, réservés ou non, sont cadrés par des barèmes applicables à l'ensemble des compagnies aériennes françaises, fixés par l'administration de la Sécurité Sociale. Ces dispositions visent à garantir que les GP ne soient pas soumis à des cotisations sociales.

Hier, Air France a annoncé une nouvelle hausse des tarifs, entrant en vigueur le 26 mars prochain, et a rappelé le cadre réglementaire sur GPNet. Dans ce contexte, nous souhaitons faire quelques rappels et exprimer une demande forte.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'après le barème de 2009, le Directeur de la Sécurité Sociale a précisé les règles relatives à la valorisation des avantages en nature liés à la vente ou à la remise gratuite de billets d'avion à réduction non commerciale aux salariés du secteur du transport aérien de voyageurs, par un courrier daté du 1er avril 2010 (N° D 2010/990). Ce courrier stipule notamment que les organisations professionnelles représentatives du secteur doivent être informées des revalorisations au plus tard le 20 janvier de chaque année, pour une application au 1er mars.

Or il apparaît que cette dernière demande n'a pas été respectée, les organisations syndicales n'ayant été informées qu'hier par un simple appel. De plus, nous regrettons l'absence de communication exhaustive des nouveaux tarifs des billets GP.

Par conséquent, nous vous demandons expressément :

- De convoquer l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Compagnie.
- De leur communiquer préalablement les nouveaux barèmes et les tarifs prévisionnels des billets GP pour chaque destination.
- De manière plus générale, de communiquer aux représentants des personnels les données leur permettant de juger de l'utilisation actuelle des facilités de transport, notamment concernant l'utilisation des billets réservés R1.

Les facilités de transport constituent un élément essentiel du socle social d'Air France. Cependant, le manque de communication et de dialogue sur ce sujet est persistant et nuit à la relation de confiance avec les salariés et leurs représentants. Nous espérons que vos réponses à nos demandes permettront de rétablir un dialogue constructif et transparent sur la réactualisation des tarifs de nos facilités de transport en particulier, et leur utilisation en général.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves Joulin,  
Secrétaire Général UNSA Aérien Air France